

GESTION - LOCATIONS - TRANSACTIONS - SYNDIC

HONORAIRES DE VENTE

A la charge du vendeur sauf convention contraire.

Aucun honoraires, aucun frais, n'est dû avant la conclusion d'un contrat.

La remise d'une note est obligatoire.

PRIX DE VENTE	COMMISSION TTC
Prix de vente inférieur à 30 000€	Forfait de 3 000€

Au- delà, pourcentage sur la Tranche

Sur la tranche inférieure à 45 000€	10%	
Sur la tranche entre 45 001€ et 50 000€	9%	
Sur la tranche entre 50 001€ et 60 000€	8%	
Sur la tranche entre 60 001€ et 100 000€	7%	
Sur la tranche entre 100 001€ et 150 000€	6%	
Sur la tranche supérieure à 150 001€	5%	

Ces tranches sont cumulatives entre elles

Rédaction d'actes : 600.00€ TTC à la charge du demandeur